



## CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

# À PARTIR DU 5 DÉC. GRÈVES ET MANIFESTATIONS

## CE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES, C'EST :

### ❶ NE PLUS PRENDRE EN COMPTE UNIQUEMENT LES MEILLEURES ANNÉES ET MOIS DE SALAIRE POUR CALCULER LES MONTANTS

→ Le montant des pensions de retraite serait désormais calculé sur l'ensemble de la carrière (min. 43 annuités cotisées) au lieu des 25 meilleures années de salaire pour les contractuels de droit public ou privé et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires. **Cela signifie une baisse importante des allocations retraites pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines d'euros en moins par mois.**

### ❷ OBLIGER LES SALARIÉS À PARTIR PLUS TARD EN RETRAITE

→ pour obtenir une retraite à taux plein il faudrait travailler plus longtemps :

- > 2 ans de plus pour ceux qui ont entre 40 et 57 ans,
- > 3 ans et 5 mois de plus pour ceux qui ont entre 30 et 39 ans,
- > 4 ans et 3 mois de plus pour ceux qui ont moins de 30 ans.

### ❸ NE PLUS GARANTIR LE MONTANT DES PENSIONS DE RETRAITE

→ Actuellement, le salaire perçu définit le montant des pensions ; demain, c'est la valeur des points que l'on aura achetés tout au long de sa vie active qui déterminerait notre pension de retraite. Evidemment, la valeur de ce point ne sera pas garantie et pourra être baissée ou être bloquée (gelée) alors que les prix, eux, continueront d'augmenter.

### ❹ BAISSER LES BONIFICATIONS POUR CEUX QUI ONT PLUSIEURS ENFANTS OU UN CONJOINT DÉCÉDÉ

→ Un couple avec 3 enfants, une retraite à 1500 euros pour la mère et 2000 euros pour le père, bénéficie au titre de la *bonification familiale* de 10% d'augmentation de leurs pensions (soit 350 euros en plus à eux deux). Avec le système Macron, la bonification ne serait versée qu'à un seul parent. Résultat, une perte sèche entre 50 et 125 euros par mois.

→ Les pensions de réversion (ce qui est versé en cas de décès d'un conjoint) ne pourraient être accessibles qu'à compter de 62 ans, soit 7 ans plus tard qu'actuellement pour un salarié du privé ! Et bien plus pour un fonctionnaire ! 4,4 millions de personnes sont concernées dont 1 million de femmes ne disposant pas d'autres revenus pour vivre.

**CGT - FO - FSU - Solidaires - UNEF**

**Le 5 déc TOUS ENSEMBLE en  
GRÈVE et en MANIFESTATION**